



Comité de suivi ACP-UE

Programme **SECTION «RELATIONS EXTÉRIEURES»** **Comité de suivi ACP-UE**

Date **14/12/2020**
Lieu de la réunion Rue Belliard 99, 1040 Bruxelles
Salles JDE 62/Hybride/Interactio
Le président **Carlos TRINDADE**
Date du document 10/12/2020

- 17:00 Introduction par Carlos TRINDADE, nouveau président du comité de suivi ACP-UE du CESE
- 17:10 Le rôle de la société civile dans le nouveau partenariat entre l'UE et l'organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), Domenico ROSA, chef d'unité, Partenariats stratégiques UE-ACP et UE-Union africaine, DG DEVCO, Commission européenne
- 17:20 Questions et réponses
- 17:40 Discussion sur la composition du comité de suivi pour la période 2020-2023
- 18:40 État d'avancement du sixième sommet UE-Afrique, Jonas JONSSON, chef de division, Affaires panafricaines, SEAE
- 19:00 Fin de la réunion.

Langues de travail ES-EN-FR-PT
Interprétation demandée de ES-EN-FR-PT
vers EN-FR-PT

NB: Pour que le remboursement de leurs frais de réunion soit assuré, il est demandé aux membres, aux délégués et aux experts de signer la liste de présence.

Les membres qui ne peuvent assister à cette réunion sont priés de bien vouloir en informer à l'avance le secrétariat de leur groupe pour éviter de mobiliser inutilement des interprètes.

Réunion enregistrée – voir décision n° 206/17A.

REMARQUES PARTICULIÈRES À L'ATTENTION DES MEMBRES DU CESE

La reprise des activités du CESE dépend de l'évolution de la pandémie en Europe et des indications données par les autorités de la Belgique et des autres États membres.

Compte tenu des difficultés de déplacement que pourraient rencontrer certains membres (mesures sanitaires, restrictions du trafic aérien, frontières encore fermées, etc.), les réunions reprendront, dans toute la mesure du possible, selon un régime hybride qui permettra à celles et ceux qui seraient dans l'impossibilité de se rendre à Bruxelles d'y participer à distance.

Avant toute décision sur l'opportunité de vous rendre à Bruxelles, veuillez prendre connaissance des mesures que les autorités des États membres ont pu prendre pour éviter la propagation de la COVID-19. Consultez les informations sur la situation nationale, les exigences en matière d'entrée et de sortie et les dispositions applicables en matière de quarantaine pour chacun des pays concernés par votre voyage (départ, destination et transit).

Si vous avez l'intention de participer physiquement à la réunion, veuillez confirmer votre présence en envoyant un courriel aux adresses cedric.cabanne@eesc.europa.eu et mariadolores.carmonagonzalez@eesc.europa.eu, au moins 48 heures à l'avance, de sorte que toutes les dispositions nécessaires puissent être prises dans la salle de réunion.

Au vu des compétences linguistiques des membres du groupe d'étude, les langues de travail seront l'anglais, le français, le portugais et l'espagnol. Cela signifie que les membres du groupe d'étude pourront s'exprimer dans un certain nombre de langues (les langues anglaise, française, portugaise et espagnole ont été demandées, mais leur obtention effective dépendra des connaissances linguistiques de l'interprète disponible) et entendre leur interprétation vers l'anglais, le français et le portugais.

Tous les détails techniques relatifs à l'organisation de la vidéoconférence par **Interactio** vous seront communiqués dans un message distinct.

Conformément à la [décision du bureau du 9 juin](#) et à sa [prorogation du 14 juillet](#), les membres qui participent à distance à la réunion parce qu'ils ne peuvent s'y rendre en personne en raison des restrictions de voyage ou d'autres mesures instaurées à l'échelon national dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont droit à une indemnité journalière, pour autant qu'ils communiquent à l'avance le nom et l'adresse du lieu précis depuis lequel ils participeront à la réunion et que leur nom figure sur la liste de présence établie par le secrétariat le jour de la réunion. Pour toute question relative aux remboursements, veuillez prendre contact avec l'unité «Conditions de travail des membres».

Les membres qui ne peuvent assister à la réunion sont priés de bien vouloir nous en informer à l'avance en envoyant un courriel aux adresses suivantes: cedric.cabanne@eesc.europa.eu et mariadolores.carmonagonzalez@eesc.europa.eu.

Il appartient à chaque membre de décider individuellement s'il entend assister physiquement à la réunion dans les locaux du CESE.

Des informations concernant les modalités pratiques sont disponibles [ici](#).